



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Mail :

NIVEAU SKI : débutant moyen confirmé **NIVEAU SURF** : débutant moyen confirmé

Personne à prévenir en cas d'accident ou maladie :

NOM : Téléphone :

REGLEMENT

	- 15 ans	+ 15 ans	Autres	
A l'inscription	300 €	300 €		
Au 10 Janvier :	215 €	230 €		
Au 1 ^{er} Février :	200 €	230 €		
Adhésion	35€	35€		

A, le Signature :

AUTORISATION POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) _____ Père - Mère - Tuteur, autorise mon (ma) fils (fille) à participer sous ma responsabilité au séjour indiqué, et autorise les responsables d'encadrement à prendre toutes les dispositions en cas d'accident ou maladie.

Signature :

Je soussigné(e) _____ autorise la publication de la photo du ou de mes enfants en activité avec le club de ski d'Escalquens sur :

- le bulletin municipal
 - le site internet
 - l'affichage au local ski
- cocher la ou les cases choisies*

Signature :

N.B. : Retourner ce bulletin accompagné du 1er versement 300 € à

Monsieur GOBBATO
Section Ski
10.7, chemin d'En Poutet
31750 ESCALQUENS

Règlement à lire et à signer au verso

Règlement du séjour

- 1^{er} article** Les jeunes de moins de 18 ans sont encadrés par un animateur ou animatrice durant ce séjour pendant la journée. Le soir, les responsables du séjour prennent le relais.
- 2^{ème} article** Deux sorties le soir jusqu'à 23 heures seront autorisées aux ados.
- 3^{ème} article** Une pause est accordée le mercredi matin pour éviter tous risques d'accidents.
- 4^{ème} article** Le soir, à partir de 21 heures, il est interdit de faire du bruit dans le chalet afin de respecter les autres pensionnaires.
- 5^{ème} article** Le matériel mis à votre disposition devra être respecté sachant que toutes dégradations ou détériorations seront facturées au responsable légal.
- 6^{ème} article** Les locaux devront être respectés et rendus en bon état.
- 7^{ème} article** Nous demandons le respect envers les animateurs(trices) ou d'autres pensionnaires
- 8^{ème} article** Pour les mineurs, interdiction de consommer de l'alcool durant le séjour. En cas de consommation de produits « interdits » par la loi ou de vols à l'intérieur ou extérieur de l'établissement, l'adhérent sera immédiatement reconduit chez ses parents.
- 9^{ème} article** Tout manquement à ces règles sera signalé aussitôt aux parents.

Escalquens, le _____

Le responsable légal

L'Adhérent